



## 38ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

**15 et 16 MAI 2020**

### REGLEMENT PARTICULIER RALLYE

#### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : **Mercredi 15 Avril 2020**

Ouverture des engagements : **Lundi 20 Avril 2020**

Clôture des engagements : **Lundi 4 Mai 2020 (cacher de la poste faisant foi)**

Parution du road-book : A retirer à la Brasserie « L'entrepote » rue du Breuil à la Mure.

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Vérifications des documents et des voitures le : **Vendredi 15 Mai** de 17h à 22h30 la Mairie de La Mure

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 15 Mai** à 16h sur la place du marché à Pierre Chatel

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 15 Mai** à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 15 Mai** à 23h30 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 15 Mai** à 23h30 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : **Samedi 16 Mai** à **7H30** sur la place du marché à Pierre Chatel

Publication des résultats partiels : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1<sup>er</sup> Voiture : **Samedi 16 Mai** à **18H10** sur la place du marché à Pierre Chatel

Vérification finale le : **Samedi 16 Mai** à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à Susville.

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 16 Mai** 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **Samedi 16 MAI** au pied du podium à l'arrivée des équipages.

#### Article 1P. ORGANISATION

**L'Association Sportive Automobile Dauphinoise** organise le 38<sup>em</sup> Rallye de la Matheysine en qualité **d'organisateur administratif**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. **Le 21 JANVIER 2020....**

sous le numéro R 6 et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 56 en date du 21 JANVIER 2020.....**

Contact du Rallye : **ASA Dauphinoise**

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie

38320 EYBENS

Tel : 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

**L'Association ECURIE OBIOU** organise le 38<sup>em</sup> Rallye de la Matheysine en qualité **d'organisateur technique**.

**Comité d'Organisation – ECURIE OBIOU**

Président de l'Ecurie Obiou : **Jean Pierre Arthaud**

Secrétariat de l'Ecurie Obiou :

24 place Pérouzat



38350 La Mure  
Téléphone : 06 77 12 21 54  
Site internet : [www.rallyedelamatheysine.fr](http://www.rallyedelamatheysine.fr)

### Organisateur technique

Nom : ECURIE OBIOU  
Adresse : 24 place Perouzat  
38350 La Mure  
En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : **Eric NEF** Licence n°148385

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Emmanuel VEYRET Licence n°01316

Commissaires Sportifs : Isabelle FAGOT Licence n° 172694  
Francis POLGE Licence n° 6831

Directeur de Course : Daniel VERNET Licence n° 147321

Directeur de course Stagiaire : Dany REGAIRAZ : licence n° 236300

Directeur de Course Adjoints : Chantal PICCHIONI Licence n° 181121  
Bruno MUSELLI : Licence n°2403

Commissaire Technique Responsable : Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399

Commissaires Techniques Adjoints : Loys BORDERON Licence n° 183288

George SANDELION Licence n°233751

DALPAOS Sylvie : Licence n°233751

Yannick BOSSEAU Licence n° 223616

Chargés des relations avec les concurrents : Sylvie SIMON Licence n°214749 et  
Floréal PITARCH Licence n°02729

Juge de Fait Hervé VAUTRAT Licence n°03259

Directeur d'Epreuve Laurent BENOIT Licence n°46771

Adjoint : Denis OLIVIER : Licence n°110911

Pierre Alain COLLOMB Licence n°153833

Voiture Tricolore Jean François BARRET-BOISBERTRAND Licence n°02025 et  
Pierre BRINDANI : Licence n° 2057

Voiture Damier Eliane OTTERMATT Licence n°11713 et  
Michel OTTERMATT Licence n°11711

Médecin Chef Yann Bertoli UPDS38

Chargés des relations avec la presse :

Observateur ..... Licence n°.....

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye de la Matheysine** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020 Coef. 2, le Championnat de la **Ligue** Rhône-Alpes 2020 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour :

Les vérifications administratives qui auront lieu

**Vendredi 15 MAI 2020** de 17H00 à 22h15 à la Mairie de la Mure.

Les vérifications techniques qui auront lieu de :

**vendredi 15 MAI 2020** 17H15 à 22h30 à la Mairie de la Mure



## Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

## Article 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye de la Matheysine** doit adresser au secrétariat du rallye

**ASA DAUPHINOISE**  
Maison des Sports  
7 Rue de l'Industrie  
38320 EYBENS.

La demande d'engagement est disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)  
La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **lundi 20 Avril 2020** et au plus tard le **Lundi 4 MAI 2020** (cachet de la poste faisant foi)

Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés (Moderne, VHC, VHRS, LTRS, LPRS compris) est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ☞ avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- ☞ sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

#### **Jumelage avec le Rallye du Laragnais 2020 :**

Les équipages participants au Rallye de la Matheysine 2020 et au Rallye du Laragnais 2020 bénéficient d'une réduction globale sur les couts d'engagements pour les deux épreuves. Un chèque de 75euros leur sera remis aux vérifications administratives du Rallye du Laragnais.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 06 mai 2020

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**3.3.1P** Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, à partir de l'ES2, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoires, hors pénalités routières.



## Article 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le carreau de la mine.

## Article 5 P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Matheysine représente un parcours de **188,3 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 **épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39.40 km**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

**ES 1** – La Baume 4 km

**ES 2/4** – « Sainte Luce » 2 Passages de 9,6km

**ES 3/5** - Rouac « Les Corniches du Drac » 2 Passages 8.1km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**le DIMANCHE 10 MAI et le VENDREDI 15 MAI 2020 de 8h à 18h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.



## IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

**38ème Rallye de La Matheysine**

**9ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition**

**1ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive**

**1ème Rallye de La Matheysine de Loisir Prestige Régularité Sportive**

**1ème Rallye de La Matheysine de Loisir Tourisme Régularité Sportive**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

### Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

#### 7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC

#### 7.5 EPREUVES SPECIALES

**7.5.1P.** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.18.2P.** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

### Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

### Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.



## Article 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables :

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	350€
2 <sup>ème</sup>	250€
3 <sup>ème</sup>	200€

### FEMININE

1 <sup>er</sup>	320€
2 <sup>ème</sup> <i>Si plus 3 partants</i>	180€
3 <sup>ème</sup> <i>Si plus 5 partants</i>	120€

### CLASSES

Classes	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320€	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320€	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320€	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

1 Coupe à chaque équipage récompensé

1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.**

**Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.**

Un pot sera offert par l'Ecurie Obiou après la remise des prix